



Fin période d'essai + Injure

Par CLongo

Bonjour,

Pour faire court un employeur à mis fin à ma période d'essai en finalisant par une insulte "vous croyez être le centre du monde, vous êtes une pouffiasse" après que je lui ai fait part des soucis que je rencontré et des souhaits que j'avais suite à sa décision de changer les horaires pour les quels j'avais signé. De plus il m'as embauché en tant que confirmé ce qui n'est pas le cas !

Que puis-je faire ?

Ce n'est pas une façon de traiter ses salariés. Je me sent sincèrement discriminé.

2 de ses salariés m'ont bien montrer que le travail ne leurs plaisait pas, elles avait l'air débordé, était désagréable. Une d'entre elle m'as dis qu'il ne fallait pas prendre de CDI chez eux, une autre me disait que même la patronne ne savait pas répondre à leurs questions.

De plus, j'ai travaillé sur un site ou il y avait la présence de punaises de lit. Ce n'est pas l'employeur qui m'as informé mais une habitante. Je n'ai donc pas pu utiliser mon droit de retrait..

Pour finir, avec une collègue qui venais de débiter (son 4 ème jour). Ils nous ont laisser seule gerer une tournée alors qu'on avait un gros manque d'informations et de formation...

Merci d'avance pour votre aide !

Clongo

Par yapasdequoi

Bonjour,
Injure faite par écrit ? ou orale avec des témoins ?
Sans témoins ni écrit vous n'irez pas bien loin.

L'employeur peut mettre fin à la période d'essai sans justification. Et vous aussi.

Par Henriri

Hello !

Clongo en quoi êtes-vous discriminée ?

J'ai la même sorte de réponse que Yapasdequoi. Votre employeur a mis fin à votre période d'essai (il n'a pas à se justifier). Ca ne me semble pas une grosse perte vu ce que vous dites de cet emploi et de cette entreprise.

Du coté de l'injure même avec une preuve vous perdrez votre temps je pense si vous lancez une action devant la justice.

A+

Par kang74

Bonjour

Quant au droit de retrait pour une potentielle présence de punaise de lit sur les dires d'une habitante, je crois que vous vous faites des illusions ...

Votre période d'essai est rompue, vous devez donc avancer en vous inscrivant à France Travail .

Libre à vous de porter plainte, même si sans preuve cela risque de se retourner contre vous ...

Par ITERNITY1979

Bonjour

Mettre fin à une période s'essai ne justifie pas d'insulter le collaborateur donc un peu de bienveillance dans les réponses, à croire que vous êtes du côté des employeurs véreux.

Si la posteuse a des preuves de ces insultes,elle peut porter l'affaire aux Prud'hommes pour condamner cet employeur qui se permet d'insulter une collaboratrice de pouffiasse.

On aura tout vu!

Bon courage

Ines

Par kang74

ITERNITY vous donnerait le motif de requête auprès du CPH dans ce contexte ...

Moi je ne l'ai pas .

C'est du pénal, une insulte dans le cadre privé (prouvée donc) c'est une condamnation à 38e d'amende.

Par de là, vu que nous sommes sur un forum juridique et qu'il n'y a aucun avantage à se lancer dans une procédure juridiquement illégitime (voire des frais donc on se dispenserait) ou à faire risquer à la postante une plainte pour dénonciation calomnieuse (5 ans de prisons /45000 amende) je ne changerai pas de réponses suite à vos remarques infondées .

Si vous n'avez pas compris l'objet de ce forum, peut être faut il en trouver un adapté à vos qualités ...

Enfin, le texte de loi est le même pour les employés et les employeurs : il n'y a donc pas de coté ...